

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :  
DGA des Politiques Municipales :  
DGA des Moyens généraux :  
DGST :  
Service des Ressources Humaines :  
Service des Marchés Publics :  
Classeur 3<sup>ème</sup> :  
Services Extérieurs :

**Date de la convocation : 27 août 2014**

**L'an deux mille quatorze**

**Le trois septembre à dix-sept heures**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,  
sur la convocation et sous la présidence de :**

**Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir : Yves ZUMSTEIN (pouvoir à Monsieur le Maire)**

**EXCUSES : Denis DEJARDIN**

**ABSENTS : Rémi PAUVROS (à compter de la question n° 12)**

**Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 18 : Restauration du trésor de Ste Aldegonde - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

Le trésor de Maubeuge est un ensemble de pièces dont l'histoire jalonne celle de la Ville de Maubeuge depuis sa création, puisque l'un des objets contiendrait le voile de la sainte et d'autres, des ossements de sa dépouille.

Les objets, pour une partie classés au titre objet des Monuments Historiques par arrêté du 15 avril 1896, et pour une autre, inscrits à l'Inventaire supplémentaire par arrêté du 2 février 1984, revêtent au titre de la loi du 31 décembre 1913, un intérêt public au regard de l'art, de l'histoire, de la science et de la technique. Ils se trouvent donc placés sous un régime spécial de protection et sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par le biais du Conservateur Régional des Monuments Historiques, en lien avec le Conservateur Départemental des Antiquités et Objets d'art.

Les pièces de ce trésor sont par ailleurs soumises au statut juridique particulier des objets culturels appartenant à une commune. Ainsi, aux termes de la loi du 9 décembre 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat, ces objets demeurent la propriété de la commune de Maubeuge et appartiennent au domaine public. Ils sont, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles. Par ailleurs, aux termes de cette même loi, ils conservent une affectation culturelle permanente et prééminente qui s'impose à tout autre usage.

Les objets classés aux Monuments Historiques, par arrêté du 15/04/1896 sont :

- Une hampe et une crosse processionnaire dite de Sainte Aldegonde
- Un reliquaire du voile de Sainte Aldegonde

Les objets inscrits à l'Inventaire supplémentaire, par arrêté du 02/02/1984 sont :

- Des statues de Vierge à l'enfant, de Saint Joseph, de Saint Jean Baptiste, de Sainte Aldegonde, de Saint Antoine et de Saint Maur
- Un ostensor

A cette liste, s'ajoute la châsse moderne de ROULIN qui, bien que non classée ni inscrite, mérite des mesures de protection.

Dans le cadre de la rénovation de l'église Saint Pierre Saint Paul qui accueillait jusqu'à maintenant le trésor dans sa totalité, la Ville de Maubeuge prévoit l'aménagement de deux salles consacrées à la présentation de celui-ci dans de véritables conditions de conservation et de sécurité, propices à la valorisation de chacun des objets auprès du grand public, comme pour les chercheurs et universitaires.

Déposés actuellement dans les réserves du musée départemental Matisse, au Cateau-Cambrésis, les objets retrouveront leur place à la fin des travaux de restauration.

Après les études menées début 2014, il apparaît judicieux de prévoir la restauration des objets d'orfèvrerie et des statues de bois, celle de l'ensemble dit « chasuble de Sainte Aldegonde » devant encore être sujette à une étude. Ce projet a un cout global de 23 300 € HT.

Au titre de la protection des Monuments Historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles peut être sollicitée à hauteur de 40 %, selon le plan de financement suivant :

| <b>DEPENSES</b>     | <b>€ HT</b>      | <b>RECETTES</b>   | <b>%</b>   | <b>€ HT</b>      |
|---------------------|------------------|-------------------|------------|------------------|
| Sainte Aldegonde    | 3 410.00         | D.R.A.C.          | 40         | 9 320.00         |
| Reliquaire du voile | 4 100.00         | Ville de Maubeuge | 60         | 13 980.00        |
| Châsse reliquaire   | 600.00           |                   |            |                  |
| Ostensoir           | 1 000.00         |                   |            |                  |
| Vierge à l'enfant   | 3 880.00         |                   |            |                  |
| Saint Jean          | 3 610.00         |                   |            |                  |
| Saint Joseph        | 4 540.00         |                   |            |                  |
| Saint Maur          | 1 260.00         |                   |            |                  |
| Saint Antoine       | 900.00           |                   |            |                  |
| <b>TOTAL</b>        | <b>23 300.00</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>100</b> | <b>23 300.00</b> |

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager cette opération,
- Approuver le plan de financement prévisionnel,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 40 % de l'opération auprès de la DARC,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager cette opération,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 40 % de l'opération auprès de la DRAC.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**